



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 5494

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, s'il est dans ses intentions de prévoir dans le cadre des programmes d'histoire une heure consacrée à la vie et à l'œuvre de Jean Monnet. Au moment où l'on fête le centenaire de sa naissance et où ses cendres ont été transférées au Panthéon, il serait opportun de faire connaître aux jeunes Français celui qui est un des fondateurs du marché commun.

Texte de la réponse

Reponse. - Le souhait de l'intervenant concernant la connaissance par les élèves de l'œuvre de Jean Monnet rejoint les préoccupations du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, qui l'a pris en compte. En effet, d'une part, la dimension européenne est intégrée dans les enseignements dispensés aux élèves des collèges et des lycées. Au collège, le programme d'éducation civique de la classe de quatrième comporte un chapitre relatif à l'Europe, la CEE, ses institutions, son fonctionnement et l'Europe communautaire en devenir. En géographie, l'année de quatrième est consacrée à l'étude de l'Europe. On y traite successivement l'espace européen, quatre États européens et la CEE. En troisième, l'étude de la géographie de la France inclut un chapitre sur la place et l'influence de la France dans la CEE. Enfin, en histoire, en classe de troisième, le thème « Le Monde au XX^e siècle » accorde naturellement sa place à l'histoire de la construction européenne et au rôle essentiel de Jean Monnet dans ce domaine. Aux lycées, la dimension européenne est largement prise en compte dans les programmes. En classe de seconde, dont les programmes ont été renoués à la rentrée scolaire de 1987, le tiers du programme d'histoire est consacré à l'étude de l'Europe au XIX^e siècle. Le programme de géographie des classes de première qui est entré en vigueur depuis la rentrée 1988 prévoit, outre l'étude d'un ou plusieurs pays de la CEE, de procéder à un tour d'horizon sur les institutions européennes et l'évolution de la Communauté sous un triple aspect, économique, social et politique. Les programmes d'histoire des classes de première et de terminale permettent eux aussi d'aborder au travers de l'étude du monde contemporain les phénomènes politiques relatifs à l'histoire récente de l'Europe. En classe terminale, dont les nouveaux programmes sont applicables à compter de la rentrée 1989, l'accent est mis plus que par le passé sur la dimension européenne et sur la place de l'Europe sur l'échiquier politique et économique international. D'autre part, à l'occasion du transfert des cendres de Jean Monnet au Panthéon, les chefs d'établissement ont été invités par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports par lettre du 24 octobre 1988, publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 27 octobre 1988, à lire aux élèves, au cours de la semaine du 7 au 10 novembre 1988, trois textes dont Jean Monnet est l'auteur. Ces trois textes correspondent aux niveaux : cours moyen, collège et lycée professionnel, lycée. À cette occasion, une documentation pédagogique, réalisée par l'Association des Amis de Jean Monnet, a été adressée à tous les établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5494

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 21 novembre 1988, page 3297